

## Biotechnologie

# Assurer une approche environnementale

La biotechnologie, qui est l'application des sciences et de l'ingénierie aux organismes vivants, contribue déjà à l'alimentation et à la santé des populations. Elle suscite cependant des inquiétudes quant au risque d'incidences néfastes sur ces populations et sur l'environnement. Au Canada comme dans d'autres pays, on oeuvre pour en retirer des avantages, tout en limitant les risques.

Au Canada, la recherche en biotechnologie implique souvent une collaboration entre les gouvernements, les organismes environnementaux non gouvernementaux, les centres de recherche, les universités et le secteur privé.

2 Les gouvernements et le secteur de l'industrie du Canada ont coopéré pour créer trois centres nationaux pour l'avancement des technologies environnementales, qui aideront les firmes dans les domaines de la recherche-développement, de la planification d'entreprise, ainsi que de la démonstration et du transfert de technologie. Ces éléments appuieront les travaux entrepris pour exporter la technologie et l'expertise canadiennes.

Pour garantir l'innocuité des produits de la biotechnologie, des mesures doivent être prises sur les plans national et international. Les gouvernements du Canada ont

élaboré toute une série de lois, règlements et politiques visant la biosécurité.

Mais il ne suffit pas d'agir sur notre territoire. Le Canada contribue à un renforcement de la protection de l'environnement à l'échelle internationale en matière de produits de la biotechnologie par sa coopération avec d'autres pays et des organismes internationaux. Lors d'une récente réunion de la Convention sur la diversité biologique, tenue à Madrid du 24 au



28 juillet et portant sur la biosécurité, les pays se sont entendus à la majorité pour demander à la deuxième Conférence des Parties, qui aura lieu à Djakarta en novembre, d'envisager la négociation d'un protocole sur le transport et la manipulation sécuritaires des organismes modifiés. Fort de son expérience de collaboration sur les questions de biosécurité avec d'autres pays et avec des organismes internationaux tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Canada pourra contribuer efficacement à l'élaboration d'un protocole qui aidera les pays en développement à

se doter d'une capacité propre pour tirer profit de la biotechnologie.

La coopération avec les pays en développement est déjà un élément important des travaux en biotechnologie effectués au Canada. En effet, l'Agence canadienne de développement international veille à ce que les subventions liées à des développements en biotechnologie incluent maintenant des conseils en matière de protection de l'environnement, afin d'aider ces pays à se doter d'une capacité propre pour l'évaluation des risques des produits de la biotechnologie.

Les évaluations de risque environnemental effectuées au Canada sur le rejet de produits de la biotechnologie peuvent également être utiles à l'étranger, établissant ainsi une norme utilisable par d'autres pays et donnant confiance que la biotechnologie ne présentera pas de danger d'accident. 🍁

La publication **PRIORITÉS MONDIALES** a pour mandat de promouvoir la compréhension de la politique étrangère canadienne sur les questions environnementales internationales.

Cette publication trimestrielle est produite par la Direction des communications sur la politique étrangère (BCF), en coopération avec la Direction de l'environnement (AGE) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Ministère des Affaires étrangères et  
du Commerce international (SKIO)  
125, promenade Sussex  
Ottawa, ON, K1A 0G2  
Canada

Au Canada, vous pouvez commander des copies supplémentaires de **PRIORITÉS MONDIALES** au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, au (613) 944-4000 ou au numéro sans frais 1-800-267-8376. À l'étranger, communiquez avec la mission canadienne la plus proche. Sur le World Wide Web, composez <http://www.dfait-maeci.gc.ca>

This publication is also available in English under the title **GLOBAL AGENDA**

ISSN 1203-0856

Suite de la page 1

À la Conférence des Parties à la Convention qui se tiendra en novembre, on choisira un site pour le Secrétariat permanent. Ce dernier coordonnera et effectuera les travaux de la Convention, et surveillera, au nom des pays qui l'ont ratifiée, les progrès réalisés à l'échelle mondiale.

Le Canada juge que Montréal offre tous les avantages logistiques dont peut avoir besoin le Secrétariat. En outre, il accueillerait avec bonheur une organisation vouée à des questions dont il s'est fait une priorité.

Préserver la diversité biologique, c'est garder intact le tissu de la vie pour les générations futures; c'est aussi mieux connaître nos ressources et les utiliser avec discernement. C'est bien sûr un engagement ambitieux, mais le Canada le juge d'une importance vitale. 🍁